



Dans une circulaire publiée le 5 juin, Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, précise les axes majeurs de travail pour atteindre l'objectif de la refondation de l'éducation prioritaire et mettre en oeuvre le plan présenté le 16 janvier dernier par son prédécesseur (voir notre article : [Éducation prioritaire : plan d'action 2014 \[1\]](#)) : "la rendre plus juste et plus efficace avec l'objectif clair et mesurable de lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales pour la réussite scolaire de tous".

Concrètement, il s'agit de réduire à moins de 10% l'écart entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des savoirs de base. Pour cela, cette circulaire détaille les quatorze mesures de la politique de refondation, inspirées des trois axes majeurs de travail :

- mettre les apprentissages des élèves au coeur de l'éducation prioritaire
- accompagner, reconnaître et former les personnels
- piloter l'éducation prioritaire.

Un référentiel, annexé à la circulaire ainsi qu'au plan du 16 janvier 2014, présente un ensemble de pistes de travail et d'orientations tenant compte des nombreux facteurs qui participent à la réussite scolaire de tous les élèves. À chacun des items qui le composent seront associées des ressources nourries du travail de tous les acteurs de l'éducation prioritaire et des apports des académies.

Pour l'Observatoire des zones prioritaires (OZP), cette circulaire sous-entend une évolution des métiers et des pratiques professionnelles qui nécessite le développement de compétences nouvelles (dans l'enseignement, le pilotage, l'animation). Une évolution nécessaire mais qui prendra du temps.

En savoir plus :

- [Refondation de l'éducation prioritaire](#) [2]. Site du Ministère de l'Éducation nationale
- [Refondation de l'éducation prioritaire : la circulaire ministérielle réaffirme des principes auxquels l'OZP est attaché et facilite leur mise en oeuvre opérationnelle](#) [3]. Communiqué de l'OZP, 7/06/2014.

Type d'actualites: [Information générale](#) [4]

Dates: Jeudi 26 juin 2014 - 02:00

Thématiques: [Education](#) [5]

[Politique de la ville - DSU](#) [6]

Publié le 26 juin 2014

URL de la source (modifié le 27/06/2014 - 16:47): <https://www.irev.fr/actualites-0/14-mesures-pour-une-education-prioritaire-plus-juste>

Liens

[1] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/education-prioritaire-plan-daction-2014>

[2] http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035

[3] <http://www.ozp.fr/spip.php?article15643>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3681>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>